

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 25/01/2024

Le 1^{er} Février 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des fêtes, 47 route de Villars à Villeneuve (01480).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Nadia GUYON, Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON (Pouvoir à David POMMIER), Fabien BIHLER, Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir à Bernard REY), Patrick CHARRONDIERE, Elise DIENNET (Pouvoir à Gilles GARNIER), Yves DUMOULIN, Amina LEGHNIDER, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, France-Line VINCENT (Pouvoir à Marc PECHOUX).

Secrétaire de séance : Gérard PORRETTI.

OBJET : ASSAINISSEMENT – Transfert de maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône à la CCDSV pour la réalisation de l'extension du réseau d'eau potable pour l'alimentation de la nouvelle station d'épuration mutualisée d'Ars-sur-Formans et de Savigneux

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, expose qu'un réseau de refoulement des eaux usées doit être créé chemin de la Percellière à Ars-sur-Formans. Il permettra le renvoi des eaux usées du bourg d'Ars-sur-Formans vers la nouvelle station d'épuration mutualisée d'Ars-sur-Formans et de Savigneux. Ces travaux relèvent de la compétence de la CCDSV.

Il précise qu'en parallèle, un réseau de distribution d'eau potable doit être créé chemin de la Percellière à Ars-sur-Formans. Il permettra d'alimenter en eau potable la nouvelle station d'épuration mutualisée d'Ars-sur-Formans et de Savigneux. Ces travaux relèvent de la compétence du Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône (SEP BDS).

Il propose que la CCDSV soit, par convention passée avec le SEP BDS dont le projet est annexé à la présente délibération, habilitée à assurer seule la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération conformément à la faculté laissée à l'article L. 2422-12 du Code de la Commande Publique.

La CCDSV financera seule le coût des travaux d'eau potable nécessaires à l'alimentation de la nouvelle station d'épuration mutualisée d'Ars-sur-Formans et de Savigneux. En effet, par courrier en date du 7 septembre 2023, le SEP BDS a indiqué à la CCDSV ne pas avoir l'obligation réglementaire de desserte de ce nouvel équipement.

Considérant qu'il convient au regard des caractéristiques techniques de l'opération, dans une logique d'efficacité et de bonne utilisation des deniers publics, de permettre que l'opération soit conduite par un maître d'ouvrage unique conformément à la faculté laissée à l'article L. 2422-12 du Code de la Commande Publique ;

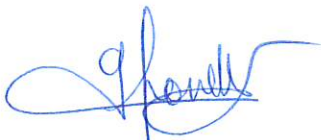
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 18/01/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le principe du transfert de maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour l'alimentation de la nouvelle station d'épuration mutualisée d'Ars-sur-Formans et de Savigneux ;
- ✓ **D'APPROUVER** les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage annexée à la présente délibération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer ladite convention ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget annexe de l'assainissement collectif 2024 et suivants.

A Trévoux, le 01/02/2024

**Le Secrétaire de Séance,
Gérard PORRETTI**



Affichage sous format électronique :

**Le Président,
Marc PECHOUX**

